

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 20 décembre 1950.

N° 3534/Just.

OBJET:

P.V. I.P. sur véhicules.



Monsieur le Chef de bureau,

Comme suite à votre lettre recommandée n°129/Fin.IV du 8 décembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le nommé NKWANDI a payé l'amende transactionnelle de 60 francs (Q. n° 403 du 27 octobre 1950 du Comptable Territorial d'Astrida).

Le nommé MUHAKWA est actuellement introuvable.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch.LEES,

A Monsieur le Chef du bureau des Impôts

✓

à

U S U M B U R A .
